



Fiche 29

Blé tendre

Maladies

Biocontrôle

• La solution

La solution consiste à substituer partiellement le T1 du blé par du soufre dans un premier temps. Dans un deuxième temps, il s'agira d'étendre le champ des utilisations, notamment à des associations entre soufre et d'autres solutions de biocontrôle.

• Contexte

Les produits à base de soufre, déjà homologués contre l'oïdium, présentent un intérêt pour lutter contre la septoriose

du blé. Ceux-ci seraient utilisables pour lutter contre cette maladie, associés au premier traitement du blé (T1), dont la dose pourrait alors être réduite de moitié.

• Déploiement actuel

Déploiement actuel

85 000 ha de céréales sont actuellement traités (2017) avec du soufre. Entre 120 et 150 000 ha de céréales (principalement du blé) auraient reçu une application de soufre en 2018 (source panel).

Déploiement envisagé dans le temps

Si les extensions d'AMM sont délivrées à l'automne 2018, une progression de 100 000 ha des surfaces est envisageable à horizon 2020, 300 000 ha à horizon 2025.

Indicateur de déploiement (preuve)

Nombre d'ha recevant une application contenant du soufre sur céréales.

• Analyse 360°

Niveau de réduction d'utilisation et / ou d'impact potentiel

Le **premier traitement conventionnel du blé pourrait être réduit de 50 % grâce au soufre** dans la plupart des cas. Les conditions permettant une substitution totale du T1 par du soufre méritent encore d'être expérimentées et validées.

Freins à lever et conditions de réussite

Extension d'usage : le soufre n'est pas homologué contre la septoriose. Mais plusieurs demandes

d'extensions d'autorisations de mise sur le marché (AMM) pour lutter contre la septoriose du blé ont été déposées (au moins 4). Pour le printemps 2018, le soufre a bénéficié d'une dérogation 120 jours pour cet usage. Une reconnaissance par une AMM de l'intérêt du soufre pour un usage septoriose est indispensable pour permettre son développement. Trois extensions d'AMM ont été obtenues au dernier trimestre 2018.

Combinaison de solutions : l'autorisation d'autres solutions de biocontrôle, sur cette cible permettrait de proposer des solutions plus efficaces en association avec du soufre. Une solution à base de phosphonates de potassium est actuellement en évaluation à l'ANSES et permettrait d'envisager des associations dont l'intérêt a déjà été démontré en expérimentation. Pulvérisateur : la garantie de l'absence de problème technique à l'application tel que le bouchage des buses serait de nature à rassurer les utilisateurs, les coopératives et négoce.

Expérimentation : l'expérimentation, visant à démultiplier l'usage du soufre est une voie dans laquelle il serait utile d'engager des moyens.

Mélanges : réduire la dose d'un produit non mélangeable en raison de son classement toxicologique (ex : produits à base d'époxiconazole), grâce à un produit de biocontrôle (ex : soufre), n'est pas possible sans établir un dossier de demande d'autorisation de mélange à l'ANSES, nécessitant à la fois des moyens et des délais.

CEPP : La lutte par le soufre contre d'autres bioagresseurs que l'oïdium (y compris septoriose) est désormais couverte par la fiche CEPP 2017-008 actualisée. Mais les usages relevant d'une dérogation, ne peuvent pas générer de CEPP. Les extensions d'AMM obtenues, les usages du soufre sur septoriose peuvent désormais générer des CEPP.

Surcoût et/ou gain de la solution

Pas de surcoût lié à la solution lorsqu'il s'agira de substituer une partie du T1 par du soufre.

Impact santé / organisation du travail / pénibilité

La solution ne présente aucun impact sur la santé lorsque les conditions d'emploi sont respectées.

• Engagements des acteurs pour le déploiement

IBMA France (association française des entreprises de produits de biocontrôle) : Faire connaître ces solutions de biocontrôle à base de soufre. Favoriser le développement des formations sur le biocontrôle pour apprendre à utiliser ces solutions.

Acta - les Instituts techniques agricoles au travers d'Arvalis - Institut du végétal : Diffuser les performances dans les supports techniques relatifs à la lutte contre les maladies des céréales.

Chambres d'Agriculture France/La Coopération Agricole/FNA : Promouvoir cette solution auprès des réseaux respectifs (adhérents/membres) pour déclinaison opérationnelle.

- au travers du conseil en culture : accompagner les agriculteurs dans le raisonnement de leurs applications pour lutter contre l'oïdium et la septoriose du blé et proposer un itinéraire cultural adapté et combiné pour lutter (prophylactique et curatif) contre la maladie.
- au travers des expérimentations de mise en œuvre sur le terrain : accompagner et démultiplier sur les territoires, les efforts de R&D en réalisant des essais agronomiques démontrant l'intérêt agronomique, économique et environnemental de cette solution.

AGPB : communiquer et valoriser cette solution auprès des producteurs de céréales

Demandes adressées aux pouvoirs publics

- Accélérer les homologations en attente des produits de biocontrôle à base de phosphonates de potassium et/ou de phosphonates de disodium.

• Filières concernées

Blé tendre et blé dur.